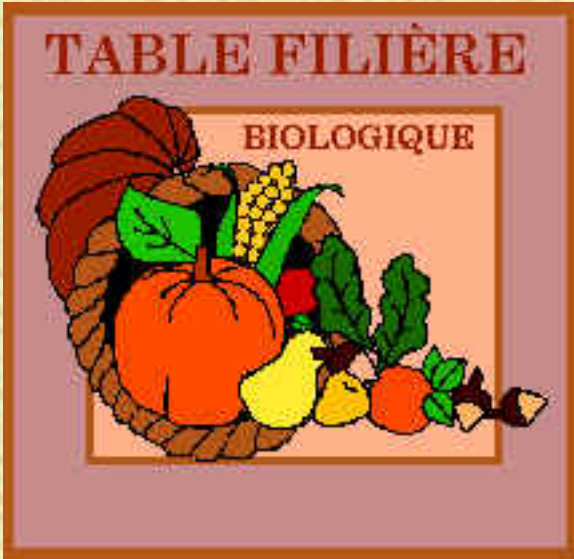


Plan stratégique



- [1. MANDAT DE LA FILIÈRE](#)
- [2. SITUATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE](#)
- [3. LA PRODUCTION BIOLOGIQUE AU QUÉBEC](#)
- [4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT](#)

RÉSUMÉ DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

1. MANDAT DE LA FILIÈRE

La Filière est un lieu de concertation où tous les partenaires ont l'occasion de s'exprimer, de s'entendre sur les directions à prendre pour promouvoir le secteur et de s'y engager.

Pour concrétiser son engagement, la Filière a préparé un plan de développement stratégique pour l'industrie biologique, axé sur le développement du secteur et la conquête des marchés.

[Retour au menu](#)

2. SITUATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un mode de production agricole qui met l'accent sur la protection de l'environnement et la production d'aliments sains.

Les principaux objectifs de l'agriculture biologique sont : la préservation de la vie du sol, le renouvellement de la couche d'humus, la protection des nappes d'eau, l'élimination des produits chimiques de synthèse dans l'alimentation quotidienne, la santé des agriculteurs et agricultrices ainsi que leur bien-être économique.

Parallèlement, il faut souligner que l'agriculture non biologique prend un

virage plus environnemental et cherche à développer des modes de production faisant appel à une moins grande utilisation des produits chimiques de synthèse. Le discours et la démarche se font sur le thème de l'agriculture durable.

Les normes mondiales

La Fédération internationale des mouvements pour l'agriculture biologique (IFOAM), une organisation qui compte 500 groupes et corporations dans 75 pays, vise à trouver des solutions alternatives à la production agricole dite conventionnelle et à en propager l'information. Elle détient des normes de production reconnues à l'échelle internationale et accrédite des organismes de certification à cet effet.

La Commission internationale du *Codex alimentarius*, rattachée à l'Organisation mondiale de la santé et à laquelle adhèrent une centaine de pays, prépare également des directives à l'intention des organismes de certification et portant sur la production, la transformation, l'étiquetage et la mise en marché des produits biologiques. Les directives pourront éventuellement servir de référence aux pays membres, ce qui favoriserait la réciprocité entre ces derniers.

L'Union économique européenne a établi son système de reconnaissance de la certification des produits biologiques des pays membres et des pays tiers.

Les États-Unis préparent aussi un nouveau projet de règlement sur les produits biologiques.

[Retour au menu](#)

3. LA PRODUCTION BIOLOGIQUE AU QUÉBEC

Les producteurs

Le Québec compte environ 500 entreprises dont les produits sont certifiés biologiques. Par contre, plusieurs entreprises adoptent ce mode de production sans que leurs produits portent l'appellation ou qu'ils soient certifiés; d'autres mettent sur le marché des produits qui portent l'appellation sans être issus du mode de production biologique

Les producteurs en transition

Parmi tous les producteurs et productrices agricoles enregistrés au fichier du ministère, environ 2 000 disaient pratiquer l'agriculture biologique (certifiés/certifiables) et environ 1 000 autres disaient la pratiquer partiellement (en transition).

En termes de superficie, les productions les plus engagées dans le mode de production biologique sont les fourrages, les pâturages, les céréales, l'acériculture, les bovins de boucherie, les bovins laitiers et les légumes.

Les grandes lignes d'action

Le plan stratégique doit suivre une séquence, une suite ordonnée d'actions progressives.

La certification

- En premier lieu, concrétiser l'entente sur la certification.

Sans entente de certification, il n'y a pas vraiment d'agriculture biologique, mais plutôt des groupuscules qui risquent de tomber dans l'oubli dans la foulée de l'agriculture durable.

Les opérateurs doivent s'entendre sur des mécanismes qui vont permettre :

1. d'assurer la crédibilité, l'authenticité et l'identité des produits biologiques en les soumettant à des contrôles uniformes (à l'échelle locale et pour l'importation), en conformité avec les exigences des marchés canadien et international;
2. une identification plus uniforme des produits biologiques pour en augmenter la visibilité, la reconnaissance et l'impact sur le marché.

L'encadrement

- En deuxième lieu, développer un meilleur encadrement pour appuyer les intervenants de l'industrie.

Pour atteindre le meilleur degré d'organisation possible, le secteur doit faire l'inventaire de l'information, en faire la synthèse, la vulgariser et la rendre facilement accessible (centre

d'information, numéro de téléphone sans frais, etc.).

Il doit également pouvoir développer des banques de données sur les sujets suivants :

- qui sont et où sont les producteurs en transition;
- volumes de production, exportations et importations;
- santé et produits chimiques de synthèse (recherche et développement);
- coûts de production pour les différentes cultures biologiques;
- marges et prix de vente;
- comportements et attitudes envers la consommation.

Les programmes d'appui

- En troisième lieu, des programmes d'appui doivent être mis sur pied à l'intention des producteurs, des producteurs en transition, des transformateurs et des distributeurs certifiés :
- appui aux producteurs en transition pour faciliter leur transfert vers la production biologique;
- appui aux organismes d'enseignement et de recherche pour favoriser les cours et les travaux conformes au secteur biologique;
- appui aux producteurs et transformateurs par :
 - l'analyse des marchés potentiels de consommation et de distribution (locaux et d'importation);
 - la coordination et l'assurance des approvisionnements requis;
 - des outils de développement de nouveaux réseaux et points de vente.

La Filière

- En quatrième lieu, un mandat clair doit être établi pour la Filière biologique; en fonction de l'orientation stratégique, les rôles et responsabilités des membres doivent être définis en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action.

Elle comporte :

- une table de concertation responsable des affaires courantes, composée des principaux intervenants du milieu et n'excédant pas idéalement neuf participants;
- un comité exécutif formé des leaders et des porte-parole de l'industrie biologique au Québec (bien équilibré sur le plan des divergences de positions que l'on trouve à la Table filière);
- une table élargie tenant un nombre restreint de rencontres annuelles, mais à laquelle seraient représentés tous les secteurs qui peuvent contribuer au développement du biologique.

Secteurs pouvant y être représentés

- Production
- Transformation (incluant transformation conventionnelle)
- Distribution (incluant distribution conventionnelle et grands réseaux)
- Consommation
- Organismes de certification
- Organismes de contrôle
- Formation
- Recherche et développement
- Financement
- Corporations professionnelles (agronomes, vétérinaires, nutritionnistes, médecins)
- Gouvernement (agriculture, environnement)
- Corporations privées

La communication

Un plan de communication visant différentes cibles devra être développé une fois que les points précédents auront été concrétisés.

1. Information auprès des intervenants de l'industrie biologique

- Tournée des producteurs et des

transformateurs biologiques.

2. Information auprès des producteurs potentiels

- Campagne d'information professionnelle auprès des producteurs en transition.

3. Information aux points de vente

- Programme de mise en marché dans les points de vente existants.

4. Information promotionnelle

- Organiser un événement annuel de l'industrie biologique visant à remettre des prix environnementaux associés au secteur biologique et ainsi mieux occuper le champ de perception environnemental sur la place publique.

5. Affaires publiques

- Un plan d'affaires publiques :

6. Activités publicitaires

- Campagne médias auprès de segments plus favorables au biologique.

[Retour au menu](#)

4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La première étape à réaliser par la Filière consiste à se donner les mécanismes qui lui permettront de rendre l'appellation

crédible.

1. La protection légale de l'appellation

La Filière biologique a obtenu du gouvernement du Québec la *Loi sur les appellations réservées* et son règlement, qui lui permettent de mettre sur pied un conseil d'accréditation qui sera reconnu comme autorité compétente en agriculture biologique. Ce conseil aura comme mandat d'accréditer les organismes de certification et de surveiller l'utilisation de l'appellation.

2. Un consensus sur la norme minimale

La Filière a obtenu des organismes de certification au Québec un consensus sur une norme minimale québécoise de l'agriculture biologique. Cette norme est équivalente à celle de l'IFOAM et à la proposition du *Codex* et servira de référentiel au Conseil d'accréditation.

3. Un conseil d'accréditation

Le Conseil d'accréditation du Québec a été fondé le 17 octobre 1998. Il a pour mandat de contrôler l'utilisation de l'appellation « biologique ». Son conseil d'administration est formé de :

- **M^{me} Alexandra Leroux, présidente**
- **M. Marc Périard, vice-président**
- **M. Jacques Van Geenhoven, trésorier**
- **M. Alain Désilets, administrateur**
- **M^{me} Renée Frappier, administratrice**
- **M. Jacques Petit, administrateur**
- **M^{me} Barbara Vogt, administratrice**

4. Un programme d'accréditation

Le Conseil d'accréditation du Québec a adopté son programme d'accréditation pour les produits biologiques, le 5 novembre 1998.

[Retour au menu](#)

[Retour à la table filière biologique](#)



Secrétaire coordonnateur :
Arthur Marcoux
Courriel : Arthur.Marcoux@agr.gouv.qc.ca

Responsable : Guy Bélanger
Courriel : Guy.Belanger@agr.gouv.qc.ca

Webmestre : Serge Picard
Mise à jour le 20 juillet, 2001

© [Gouvernement du Québec- 2000](#)



Secrétaire coordonnatrice :
Arthur Marcoux
Courriel : Arthur.Marcoux@agr.gouv.qc.ca

Responsable : Guy Bélanger
Courriel : Guy.Belanger@agr.gouv.qc.ca

Webmestre : Serge Picard
Mise à jour le 20 juillet, 2001

© [Gouvernement du Québec- 2000](#)



Bibliothèque nationale
du Québec

COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

Lien externe à la publication

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur